

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES SUR HELPE

CANTON D'AVESNES

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902180-20221017-DEL02102022-DE

COMMUNE D'ETROEUNGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 Octobre 2022

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Mairie d'Etroeungt pour la séance du mardi 11 octobre 2022 à 20 H 00, sur convocation en date du 06 octobre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Vincent JUSTICE Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent JUSTICE Maire, Bernadette GRANDIN Adjointe, José PRISSETTE Adjoint, Jérôme MAIRESSE Adjoint, Magali NOULÉ, Frédéric EVRARD, François DESENCLOS, Anne-Sophie COUVREUR, Alexis DE KERLE, Alexandra GÜLER, Aurélie GARIN, Guillaume SOUDRY et Nathalie MILAN Conseillers Municipaux.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

ABSENTES EXCUSÉES : Laëtitia PAINCHART et Sophie MONGÉ

PROCURATION : Laëtitia PAINCHART donne procuration à Alexandra GÜLER

SECRETAIRE DE SEANCE : José PRISSETTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

LOYER ANNUEL DU GITE RURAL

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur le montant du loyer appliqué à l'AGGE (Association pour la gestion du gîte d'ETROEUNGT) en ce qui concerne le gîte de groupe « le Moulin ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le loyer annuel du gîte pour l'année 2023 correspondant à la somme équivalente à 5 week-ends complets. Ce loyer s'élèvera donc à la somme annuelle de **3.200 €** pour 2023 (soit 5 fois 640 €).

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire d'Etroeungt

Vincent JUSTICE

